

# Faculté des sciences infirmières

Plan d'attribution des  
Bourses de réussite de la  
FESP

2025-2026



Faculté des études supérieures  
et postdoctorales



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

## Table des matières

Préambule et objectifs .....	3
Bonification du plan par la faculté .....	3
Bourses de réussite à la maîtrise .....	3
Programmes d'études visés .....	3
Bourses de réussite au doctorat .....	8
Programmes d'études visés .....	8
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité .....	8
Précisions et conditions particulières (maîtrises & doctorats).....	10
Procédures pour demander la bourse .....	12
Personne-ressource.....	12
Autres sources de financement.....	12

# Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite des étudiants aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes étudiantes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté des sciences infirmières en vigueur du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2026. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et il est sujet à changement sans préavis.

## Bonification du plan par la faculté

La Faculté des sciences infirmières a choisi d'apporter sa propre contribution financière pour soutenir davantage la progression et la réussite de ses personnes étudiantes, en mettant à leur disposition des montants additionnels, permettant l'offre de bourses qui figurent dans les sections suivantes.

## Bourses de réussite à la maîtrise

La Faculté des sciences infirmières propose un plan de soutien financier complet de l'admission au dépôt initial du mémoire/dépôt du rapport de stage ou du projet d'intervention totalisant 7 500 \$.

## Programmes d'études visés

Les programmes de maîtrise admissibles à ces bourses sont :

- Maîtrise en sciences infirmières <sup>1</sup>
- Maîtrise en sciences infirmières – avec mémoire

---

<sup>1</sup> Les personnes étudiantes inscrites aux programmes de maîtrise en sciences infirmières (soins de première ligne et soins à la clientèle adulte), détentrices de la bourse d'études pour le programme d'infirmière praticienne spécialisée du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ne sont pas admissibles à ces bourses.

Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes pour le programme de **maîtrise avec mémoire** et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
<b>Bourse d'admission</b> (49ADM)	D'une valeur de 1 000 \$, cette bourse est versée pour l'admission.	<p>Inscription à temps complet à la 1<sup>re</sup> session d'inscription et réussite de tous les cours.</p> <p>La scolarité préparatoire doit être complétée et réussi.</p> <p>Cette bourse sera versée après la vérification de la réussite des cours, à la suite du transfert des notes au relevé de notes.</p> <p>*Cette bourse est financée par la Faculté des sciences infirmières.</p>
<b>Bourse de plan de collaboration</b> (49PCOL)	D'une valeur de 1 500 \$, cette bourse récompense la soumission du plan de collaboration.	<p>Inscription à temps complet. Avoir soumis son plan de collaboration approuvé par sa direction de recherche avant la fin de la 2<sup>e</sup> session d'inscription.</p> <p>Cette bourse sera versée à la 2<sup>e</sup> session d'inscription.</p>
<b>Bourse d'inscription à la 2<sup>e</sup> session</b> (49INS)	D'une valeur de 1 000 \$, cette bourse est versée pour la 2 <sup>e</sup> session d'inscription.	<p>Inscription à temps complet à la 2<sup>e</sup> session d'inscription et réussite de tous les cours.</p> <p>Cette bourse sera versée après la vérification de la réussite des cours, à la suite du transfert des notes au relevé de notes.</p>
<b>Bourse de communication scientifique</b> (49COMC)	D'une valeur de 1 000 \$, cette bourse permet de souligner la réalisation d'une communication scientifique.	<p>Inscription à temps complet et ne pas avoir dépassé 6 sessions d'inscription depuis son admission au programme.</p> <p>La <b>communication scientifique</b> doit se tenir lors d'un événement scientifique où la présentation est soumise à l'évaluation par les pairs et doit</p>

		<p>être reliée au projet de recherche de la personne étudiante.</p> <p><u>Exclusion :</u></p> <p>Les communications réalisées durant les journées scientifiques ou de recherche de la FSI, dans les réseaux ou les centres de recherches québécois, les écoles d'été, ou l'équivalent.</p> <p>Bourse remise sur <b>preuve de présentation</b><sup>2</sup> de la communication dans le cadre de laquelle la personne étudiante figure comme première auteure et sur présentation du plan de collaboration à jour<sup>3</sup>.</p>
<p><b>Bourse de publication d'un article scientifique</b> (49PUB1)</p>	<p>D'une valeur de 1 000 \$, cette bourse récompense la publication d'un article scientifique.</p>	<p>L'article doit être soumis avant la fin de la 6<sup>e</sup> session d'inscription.</p> <p>Bourse attribuée à la suite de la publication d'un article scientifique liée à son projet de recherche dans une revue avec comité de révision dans le cadre duquel la personne étudiante figure comme première auteure.</p> <p>Bourse remise sur <b>preuve d'acceptation de l'approbation finale ou de diffusion de l'article</b> et sur présentation du plan de collaboration à jour<sup>4</sup>.</p>
<p><b>Bourse pour le dépôt initial du mémoire</b> (49DEPI)</p>	<p>D'une valeur de 2 000 \$, cette bourse récompense le dépôt initial du mémoire.</p>	<p>Inscription à temps complet et ne pas avoir dépassé 6 sessions d'inscription depuis son admission au programme.</p>

<sup>2</sup> La personne étudiante doit demander la preuve de la **présentation** aux organisateurs de l'évènement. La programmation d'une conférence, d'un congrès ou d'un évènement n'est pas acceptée comme pièce justificative.

<sup>3</sup> Plan de collaboration de moins d'un an.

<sup>4</sup> IDEM

Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes pour le programme de **maîtrise professionnelle** et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
<b>Bourse d'admission</b> (49ADM)	D'une valeur de 1 000 \$, cette bourse est versée pour l'admission.	<p>Inscription à temps complet à la 1<sup>re</sup> session d'inscription et réussite de tous les cours.</p> <p>La scolarité préparatoire doit être complétée et réussie.</p> <p>Cette bourse sera versée après la vérification de la réussite des cours, à la suite du transfert des notes au relevé de notes.</p> <p>*Cette bourse est financée par la Faculté des sciences infirmières.</p>
<b>Bourse de plan d'études</b> (49PCOL)	D'une valeur de 1 500 \$, cette bourse récompense la soumission de son plan d'études.	<p>Inscription à temps complet. Avoir soumis un plan d'études* approuvé par sa professeure-conseillère ou son professeur-conseiller avant la fin de la 2<sup>e</sup> session d'inscription.</p> <p>Cette bourse sera versée à la 2<sup>e</sup> session d'inscription.</p> <p><i>*Le plan de collaboration peut être utilisé ou tout autre document démontrant les étapes détaillées menant au dépôt du rapport de stage ou du projet d'intervention final.</i></p>
<b>Bourse d'inscription à la 2<sup>e</sup> session</b> (49INS)	D'une valeur de 1 000 \$, cette bourse est versée pour la 2 <sup>e</sup> session d'inscription.	<p>Inscription à temps complet à la 2<sup>e</sup> session d'inscription et réussite de tous les cours.</p> <p>Cette bourse sera versée après la vérification de la réussite des cours, à la suite du transfert des notes au relevé de notes.</p>
<b>Bourse de communication scientifique</b> (49COMC)	D'une valeur de 1 000 \$, cette bourse permet de souligner la réalisation d'une communication scientifique.	<p>Inscription à temps complet et ne pas avoir dépassé 6 sessions d'inscription depuis son admission au programme.</p> <p>La <b>communication scientifique</b> doit se tenir lors d'un événement scientifique où la présentation est soumise à l'évaluation par les pairs et doit</p>

		<p>être reliée au projet d'études de la personne étudiante.</p> <p><u>Exclusion :</u></p> <p>Les communications réalisées durant les journées scientifiques ou de recherche de la FSI, dans les réseaux ou les centres de recherches québécois, les écoles d'été ou l'équivalent.</p> <p>Bourse remise sur <b>preuve de présentation</b><sup>5</sup> de la communication dans le cadre de laquelle la personne membre étudiante figure comme première auteure et sur présentation du plan d'études à jour<sup>6</sup>.</p>
<p><b>Bourses de publication d'un article scientifique</b> (49PUB1)</p>	<p>D'une valeur de 1 000 \$, cette bourse récompense la publication d'un article scientifique.</p>	<p>L'article doit être soumis avant la fin de la 6<sup>e</sup> session d'inscription.</p> <p>Bourse attribuée à la suite de la publication d'un article scientifique liée à son projet dans une revue avec comité de révision dans le cadre duquel la personne étudiante figure comme première auteure.</p> <p>Bourse remise sur <b>preuve d'acceptation de l'approbation finale ou de diffusion de l'article</b> et sur présentation d'un plan d'études à jour<sup>7</sup>.</p>
<p><b>Bourse pour le dépôt du rapport de stage/rapport de projet d'intervention</b> (49STAG)</p>	<p>D'une valeur de 2 000 \$, cette bourse récompense le dépôt du rapport de stage (SIN-6573) ou du rapport de projet d'intervention (SIN-6576).</p>	<p>Inscription à temps complet et ne pas avoir dépassé 6 sessions d'inscription depuis son admission au programme.</p> <p>Confirmation requise de la part de la conseillère-professeure ou du conseiller-professeur.</p>

<sup>5</sup> La personne étudiante doit demander la preuve de la **présentation** aux organisateurs de l'évènement. La programmation d'une conférence, d'un congrès ou d'un évènement n'est pas acceptée comme pièce justificative.

<sup>6</sup> Plan de collaboration de moins d'un an.

<sup>7</sup> IDEM

# Bourses de réussite au doctorat

## Programmes d'études visés

Les programmes de doctorat admissibles à ces bourses sont :

- Doctorat en santé communautaire/Doctorat en santé publique et communautaire
- Doctorat en sciences infirmières

## Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de 20 000 \$. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
<b>Bourse d'admission*</b> (49ADM)	D'une valeur de 2 000 \$, cette bourse est versée pour l'admission.	Inscription à temps complet à la 1 <sup>re</sup> session d'inscription et réussite de tous les cours.  La scolarité préparatoire doit être complétée et réussite.  Cette bourse sera versée après la vérification de la réussite des cours, à la suite du transfert des notes au relevé de notes.  *Cette bourse est financée par la Faculté des sciences infirmières.
<b>Bourse de plan de collaboration</b> (49PCOL)	D'une valeur de 2 000 \$, cette bourse récompense la soumission du plan de collaboration.	Inscription à temps complet. Avoir soumis son plan de collaboration approuvé par sa direction de recherche avant la fin de la 2 <sup>e</sup> session d'inscription.  Cette bourse sera versée à la 2 <sup>e</sup> session d'inscription.
<b>Bourse d'inscription à la 2<sup>e</sup> session</b> (49INS)	D'une valeur de 2 000 \$, cette bourse est versée pour la 2 <sup>e</sup> session d'inscription.	Inscription à temps complet à la 2 <sup>e</sup> session d'inscription et réussite de tous les cours.  Cette bourse est versée après la vérification de la réussite des cours, à la suite du transfert des notes au relevé de notes.

<p><b>Trois (3) bourses de communication scientifique</b> (49COM1, 49COM2 et 49COM3)</p>	<p>D'une valeur de 1 500 \$ chacune, ces bourses permettent de souligner la réalisation d'une communication scientifique.</p>	<p>Inscription à temps complet et ne pas avoir dépassé 12 sessions d'inscription depuis son admission au programme.</p> <p>La <b>communication scientifique</b> doit se tenir lors d'un évènement scientifique où la présentation est soumise à l'évaluation par les pairs et doit être reliée au projet d'études de la personne étudiante.</p> <p><u>Exclusion</u> :</p> <p>Les communications réalisées durant les journées scientifiques ou de recherche de la FSI, dans les réseaux ou les centres de recherches québécois, les écoles d'été ou l'équivalent.</p> <p>Bourse remise sur <b>preuve de présentation</b><sup>8</sup> de la communication dans le cadre de laquelle la personne étudiante figure comme première auteure et sur présentation du plan de collaboration à jour<sup>9</sup>.</p>
<p><b>Deux (2) bourses de publication d'un article scientifique</b> (49PUB1, 49PUB2)</p>	<p>D'une valeur de 1 500 \$ chacune, ces bourses récompensent la publication d'un article scientifique.</p>	<p>Bourse attribuée à la suite de la publication d'un article scientifique liée à son projet de recherche dans une revue avec comité de révision dans le cadre duquel la personne étudiante figure comme première auteure.</p> <p>Bourse remise sur <b>preuve d'acceptation de l'article</b> et sur présentation du plan de collaboration à jour<sup>10</sup>.</p> <p>L'article doit être soumis avant la fin de la 12<sup>e</sup> session d'inscription.</p>
<p><b>Bourse pour la collecte des données</b> (49ETAP)</p>	<p>D'une valeur de 3 000 \$, cette bourse souligne le début de l'étape de la collecte des données.</p>	<p>Bourse attribuée à la personne étudiante qui débute l'étape de la collecte des données, qui a réussi ses 2 examens doctoraux et qui n'a</p>

<sup>8</sup> La personne étudiante doit demander la preuve de la **présentation** aux organisateurs de l'évènement. La programmation d'une conférence, d'un congrès ou d'un évènement n'est pas acceptée comme pièce justificative.

<sup>9</sup> Plan de collaboration de moins d'un an.

<sup>10</sup> IDEM

		<p>pas dépassé 12 sessions d'inscription depuis son admission au programme.</p> <p>La personne étudiante doit fournir la preuve attestant l'<b>approbation du projet au comité d'éthique</b> en recherche CÉRUL (ou preuve d'exemption) et un plan de collaboration à jour<sup>11</sup>.</p>
<p><b>Bourse de rédaction des résultats (49RED1)</b></p>	<p>D'une valeur de 3 500 \$, cette bourse souligne le début de la rédaction des résultats de la thèse.</p>	<p>Bourse attribuée à la personne étudiante qui débute la rédaction des résultats principaux de recherche après avoir terminé la collecte de données et qui n'a pas dépassé 12 sessions d'inscription depuis son admission au programme.</p> <p>La personne étudiante doit fournir un plan de collaboration à jour incluant un <b>échancier détaillé par session</b> des activités jusqu'au dépôt initial de la thèse. L'échéancier détaillé peut être acheminé dans un document séparé du plan de collaboration<sup>12</sup>. Cet échéancier doit être signé par la direction de recherche confirmant l'avancement de la rédaction.</p>

## Précisions et conditions particulières (maîtrises & doctorats)

- Les demandes de bourses doivent s'effectuer avant la dernière journée de la session où les jalons sont atteints. Exceptionnellement, une dérogation pourrait être accordée avec une justification jugée recevable.
- Aucune bourse déjà reçue dans le cadre des plans d'attribution antérieurs ne pourra être versée à nouveau et aucune bourse des plans d'attribution antérieurs ne peut être reconduite dans le nouveau plan.
- Seules les sessions au cours desquelles la personne étudiante est inscrite sont comptabilisées (une année universitaire comprend 3 sessions ; automne, hiver et été).
- La personne étudiante qui est retardée dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif exceptionnel peut s'adresser à sa direction de programme pour

<sup>11</sup> IDEM

<sup>12</sup> Plan de collaboration ayant été complété dans l'année académique en cours (l'année académique débute à la session d'automne et compte 3 sessions : automne, hiver, été)

qu'on lui accorde une dérogation aux délais normalement impartis. Des pièces justificatives seront demandées.

- Les sessions de scolarité préparatoire ne sont pas comptabilisées.
- Si le délai d'une étape n'est pas respecté, la personne étudiante est néanmoins admissible à obtenir le financement des étapes subséquentes si les conditions sont respectées.
- Un changement de programme au sein d'un même cycle ne ramène pas à zéro le compte des sessions. Si un 2<sup>e</sup> programme est débuté suivant la réussite d'un autre programme de même cycle, le compte des sessions est ramené à zéro.
- Une réadmission dans un programme ne ramène pas à zéro le compte des sessions; toutes les sessions d'inscription sont comptabilisées.

## Procédures pour demander la bourse

La personne étudiante doit effectuer la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape est complétée.

1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre votre demande. S'il y a lieu, acheminer les documents demandés à votre direction de programme.

Consultez la procédure [ici](#).

Pour l'ensemble des bourses, lorsque des preuves ou des documents supplémentaires sont requis, il est de la responsabilité de la personne étudiante de les acheminer par courriel à : [etudessuperieures@fsi.ulaval.ca](mailto:etudessuperieures@fsi.ulaval.ca).

## Personne-ressource

Pour toutes questions en lien avec ce plan d'attribution, veuillez écrire à :

[etudessuperieures@fsi.ulaval.ca](mailto:etudessuperieures@fsi.ulaval.ca)

Agentes de gestion des études :

- Cindy Asselin
- Marylise Tremblay

Conseillères à la gestion des études :

- Andrée-Anne Martel
- Carole Bilodeau

## Autres sources de financement

Chaque année, la direction de la faculté octroie des contrats de travail à des personnes étudiantes à titre d'auxiliaire d'enseignement (assistantat à l'enseignement). De plus, plusieurs professeurs et professeurs embauchent des auxiliaires de recherche.

**Pour information :**

[fsi.ulaval.ca/notre-faculte/emplois](http://fsi.ulaval.ca/notre-faculte/emplois)

[rh.ulaval.ca/personnel-etudiant](http://rh.ulaval.ca/personnel-etudiant)

[sdp.ulaval.ca/compte/recherche](http://sdp.ulaval.ca/compte/recherche)

Pour connaître les autres sources de financement, veuillez consulter les liens suivants :

**Aide financière de l'Université Laval :** [bbaf.ulaval.ca/bourses-detudes/profil-etudiant](http://bbaf.ulaval.ca/bourses-detudes/profil-etudiant)

**Faculté des sciences infirmières :** [fsi.ulaval.ca/etudes/bourses-et-aide-financiere](http://fsi.ulaval.ca/etudes/bourses-et-aide-financiere)